



Les infos en ligne du SNUipp 63

Vendredi

26

Octobre
2018

Pour la société de demain

Non à la fabrique de la violence

Le communiqué du SNUipp-FSU 93

A l'Assemblée nationale, le 23 octobre, le ministre Blanquer s'est insurgé « contre toute forme de laxisme » dans l'affaire du lycéen ayant braqué sa professeure à Créteil. La sanction, « vraisemblablement l'exclusion », est assurée, et il est rappelé qu'"on ne doit pas avoir peur de faire des conseils de discipline". C'est-à-dire d'exclure.

Évidemment, au point où nous en sommes, il faut sanctionner. Nous pensons à ce qu'a dû éprouver notre collègue de Créteil, et le SNUipp-FSU 93 l'assure de toute sa solidarité. Ce que vivent nombre de collègues est inacceptable, et la fréquente absence de réponse de l'institution est pire que tout. D'ailleurs, la suppression annoncée des CHSCT, où les personnels pouvaient encore faire reconnaître des situations devenues insoutenables, sonne comme l'injonction définitive à endurer en silence.

Mais que s'est-il passé en amont ? Les enseignants du 1er degré le savent : la situation est dramatique. En Seine-Saint-Denis, entre 2007 et 2012, 160 postes de RASED ont été supprimés. Quel âge ont les élèves pour lesquels le travail de prévention des rééducateurs (maîtres G des RASED) a cessé d'être conduit, en maternelle et en élémentaire ? Depuis combien d'années maintenant les psychologues scolaires débordés sont centrés sur les dossiers d'orientation plutôt que sur l'accueil des enfants en souffrance et de leur famille ? Les suppressions de postes de ces années noires ont provoqué une dégradation générale de la qualité de l'enseignement : non-remplacement massif, embauche de contractuels non formés...

Mais qui a décidé de la suppression de tous ces postes, dont les RASED, sous le quinquennat Sarkozy ? Pourquoi oublier que Jean-Michel Blanquer était directeur général de l'enseignement scolaire à ce moment-là ? C'est comme pour les résultats des évaluations internationales PIRLS : les élèves français ont des résultats en baisse, mais qui interroge le ministre sur le fait que les élèves évalués ont suivi les programmes de 2008 que Jean-Michel Blanquer avait contribué à mettre en œuvre ?

Aujourd'hui, le nombre d'écoles en situation de crise, car confrontées à des élèves dits « hautement perturbants » ne cesse d'augmenter. Avec quelles réponses ?

Il manque, dans notre seul département, 1 600 places en établissements spécialisés de type IME mais aussi ITEP : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (3 400 orientations pour 1 800 places). De la même manière, ce sont aussi 1 600 places qui manquent dans les structures de soins (2 400 orientations pour moins de 800 places). Où sont les enfants qui n'ont pas l'étayage et les soins dont ils auraient besoin ? Pour la plupart, ils sont à l'école, et les enseignants font ce qu'ils-elles peuvent... Ajoutons que l'aide sociale à l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse sont exsangues. Que les

[Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63](#)

municipalités n'ont plus les moyens d'embaucher des éducateurs de rue... l'austérité budgétaire a eu raison de la prévention dans toutes ses formes.

Nombreux sont les parents qui élèvent tout de même leurs enfants et leur transmettent des valeurs, dans des conditions de vie et de travail qui forcent notre respect. Mais la violence de la situation économique et sociale qui leur est faite ne peut que produire de plus en plus de souffrance et d'individus, adultes et enfants, déstructurés. Et les services publics vont encore devoir se « serrer la ceinture » ? Les aides sociales, ce « pognon de dingue », qui permet de contenir le taux de pauvreté en France à 14% (sans elles, il serait à plus de 22%), devraient diminuer ? Cette politique qui exacerbe les inégalités, fabrique de la violence.

Alors oui, quand on choisit cette voie, il n'y a plus qu'à sanctionner les comportements effectivement insupportables. Et à exclure. Et exclure encore. Notamment ceux qui auraient eu le plus besoin d'éducation. Et 2 300 suppressions de postes sont programmées à la prochaine rentrée dans les collèges et les lycées, puisqu'il « faut » supprimer 120 000 postes dans la fonction publique d'ici 2022...

Avec le SNUipp-FSU 93, les enseignants du 1er degré n'acceptent pas cette évolution-là de notre société et de son école : **c'est pour cela que nous serons en grève le 12 novembre prochain.**

Pas de vagues !

Ce dramatique évènement lequel n'est d'ailleurs pas isolé, illustre les phénomènes de violence scolaire quasi quotidienne et désormais trop souvent ordinaire qui touchent les établissements scolaires mais aussi les écoles, quelle que soit leur implantation.

Les nombreux collègues qui ont été concernés par ces phénomènes ont très souvent constaté l'extrême réserve de l'administration pour prendre parti et défendre les personnels et les équipes. A travers les témoignages que nous avons recueillis, il s'avère que l'administration se cantonne trop souvent dans une fonction de médiation et ceci au détriment des enseignants impliqués dans une affaire dont ils sont la victime.

« Pas de vagues », pour la défense du service public que l'on démantèle par ailleurs, « pas de vagues » pour la protection de l'institution scolaire, « pas de vague » pour le ministre, le bon élève de la macronie, « pas de vagues » pour la hiérarchie, que ce soient les corps d'inspection comme celui des chefs d'établissement : il faut bien protéger [sa prime au mérite instituée par le ministre Châtel](#), une vieille connaissance de Blanquer !

Pour les collègues du premier degré qui ont des idées de création d'un statut de chef d'établissement pour les écoles, son institution conduira inévitablement à un renforcement de la pression hiérarchique et donc à davantage d'insécurité professionnelle pour ne pas faire de vagues !



N'attendez pas d'avoir un problème pour vous syndiquer

Changeons l'école, **votons !**  



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr